

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 10 – Loi modifiant la Loi
sur le Conseil des arts et des lettres du Québec
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 2 juin 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 424-20090603

QUÉBEC

Séance du mardi 2 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10 – Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (Ordre de l'Assemblée le 8 avril 2009)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président
- M. Kotto (Bourget), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

- M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M^{me} St-Pierre (Acadie) ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Autres députés présents :

- M. Bonnardel (Shefford)
- M. Deltell (Chauveau)

Autre participant :

- M. Pierre Lafleur, Relations avec les sociétés d'État, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 13, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} St-Pierre (Acadie) et M. Kotto (Bourget) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Lafleur de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Bonnardel (Shefford) de participer aux travaux de la Commission.

Le débat se poursuit.

À 11 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 à 15 : Les articles 2 à 15 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

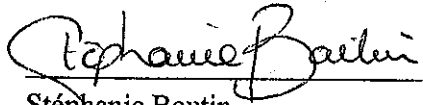
REMARQUES FINALES

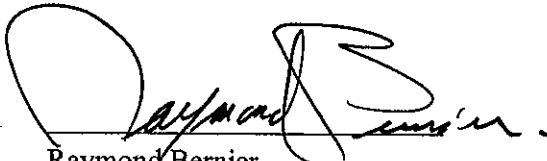
M^{me} St-Pierre (Acadie) et M. Kotto (Bourget) font des remarques finales.

À 12 h 13, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 4 juin 2009, à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Stéphanie Boutin


Raymond Bernier

SB/df

Québec, le 2 juin 2009

1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 3, 1862. It is a very important document, as it contains the President's message to the Congress, and is a very important document, as it contains the President's message to the Congress.

2. The second part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 3, 1862. It is a very important document, as it contains the President's message to the Congress, and is a very important document, as it contains the President's message to the Congress.

3. The third part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 3, 1862. It is a very important document, as it contains the President's message to the Congress, and is a very important document, as it contains the President's message to the Congress.

4. The fourth part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 3, 1862. It is a very important document, as it contains the President's message to the Congress, and is a very important document, as it contains the President's message to the Congress.